Envoyé en préfecture le 04/11/2020

Reçu en préfecture le 04/11/2020

Affiché le 04/11/2020

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER DE LA LID: 974-219740073-20201006-DL_2020_093-DE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le présent rapport a pour objet la désignation des représentants (1 titulaire – 1 suppléant) de la ville de Le Port au comité de programmation du dispositif de Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) de la région Ouest pour la période 2020-2026.

LEADER est un dispositif européen ayant pour vocation d'accompagner des stratégies de développement local dans les Hauts. Ce programme finance des projets ruraux, privés ou publics de toute taille, en privilégiant l'innovation, l'expérimentation et l'association des habitants, des acteurs économiques locaux, des associations ainsi que des institutions.

Le territoire de la ville de Le Port est concerné en tant que porte d'entrée du cirque de Mafate au niveau du quartier de la Rivière des Galets ainsi que pour deux sites appartenant à la commune à Saint-Paul et à La Possession, un terrain agricole au lieu-dit Petite France et un centre d'altitude à Dos d'Ane.

Le 8 juin 2016, le Département - Autorité de gestion - a retenu la candidature du Territoire de la Côte Ouest (TCO) pour la gestion du dispositif LEADER 2017-2023 sur les Hauts de l'Ouest, en partenariat avec les trois chambres consulaires de La Réunion (chambre d'agriculture, chambre de métiers et de l'artisanat, chambre de commerce et d'industrie), l'association AD2R (Association Développement Rural Réunion) et le parc national de La Réunion.

A ce titre, le TCO a pour mission de mettre en œuvre la stratégie du TErritoire Rural des Hauts (TERH) du Groupe d'Action Locale (GAL) Ouest, d'assurer le pilotage de son plan d'actions et le suivi de sa maquette financière.

Conformément à la règlementation européenne, le comité de programmation du GAL Ouest est constitué à la fois d'acteurs privés et d'acteurs publics, avec une prédominance des acteurs privés. Il regroupe 27 membres dont :

- 13 membres du collège public,
- 14 membres du collège privé.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de désigner un représentant titulaire et son suppléant afin de siéger au comité de programmation du TERH GAL Ouest.

La désignation desdits représentants doit se dérouler au scrutin secret mais le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, d'un vote à main levée conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 99).

Affaire suivie par la Direction des Affaires Générale – Service des Assemblées

Pièce jointe :

Flyer de présentation TERH GAL Ouest







QU'EST-CE QUE TERH GAL OUEST?

TERH GAL OUEST et le Programme Européen LEADER

LEADER

(Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale)

est un fonds européen permettant de soutenir financièrement et d'accompagner des projets locaux, privés, associatifs ou publics.

Fondé sur un partenariat public-privé, le programme LEADER place l'ensemble des acteurs du monde rural (agriculteurs, entreprises, artisans, associations, collectivités territoriales) au cœur du projet de territoire.

TERH GAL OUEST

TERH signifie « TErritoire Rural des Hauts » et GAL OUEST, « Groupe d'Action Locale Ouest »

TERH GAL OUEST, c'est le nom donné au Groupe d'Action Locale des Hauts de l'Ouest (La Possession, St Paul, Trois-Bassins et St Leu). Le programme LEADER 2017-2023 du TERH GAL OUEST est porté par la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest, en partenariat avec les trois chambres consulaires de La Réunion (Chambre d'agriculture, Chambre de métiers et l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie). l'association AD2R et le Parc National

















Envoyé en préfecture le 04/11/2020

Reçu en préfecture le 04/11/2020

Affiché le 04/11/2020

SLOW

ID: 974-219740073-20201006-DL_2020_093-DE

TERH GAL OUEST a pour objectif principal de **faire des Hauts une zone d'excellence rurale** à travers ses différents axes de développement : agriculture, tourisme, sport de pleine nature, culture, patrimoine, artisanat, commerce, mise en réseau des acteurs des Hauts.

Sa mission est d'accompagner les porteurs de projets.

Les Hauts de l'Ouest bénéficient d'une enveloppe de 7,3 millions d'euros pour la période 2017-2023.

Plus qu'un financement, LEADER est un outil pour soutenir des actions innovantes, expérimentales, de qualité et faire émerger des projets répondant aux enjeux de développement économique, social, environnemental, solidaire et de valorisation des ressources locales.

Comment faire?

Vous avez un projet et souhaitez savoir s'il est éligible au programme LEADER ?

Connectez-vous sur le site Internet dédié : **www.terhgal.re**Et prenez contact avec un membre de l'équipe
qui vous conseillera et vous accompagnera.







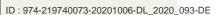












Les axes de développement

AXE 1 : Développer les activités économiques

Aménager les terroirs

Faciliter l'accès à l'eau (retenue collinaire, unité de stockage) et désenclaver les exploitations agricoles (chemin d'accès) pour les associations non constituées à 100% d'agriculteurs ou les agriculteurs à titre secondaire, soutien financier aux problématiques des indivisions foncières dans le cadre de projets agricoles

Valoriser les ressources locales

Valorisation des produits agricoles, micro-projets agricoles non financés par d'autres dispositifs, circuits courts, artisanat touristique et valorisation des savoir-faire traditionnels, projets artisanaux, commerciaux, de services

Développer et renforcer une économie de tourisme de loisirs et sports de pleine nature

Aménagement et équipement de sites et itinéraires de pleine nature en dehors du domaine départemento-domanial, activités et offres de services innovants

AXE 2 : En s'appuyant sur le patrimoine humain, culturel et naturel des Hauts de l'Ouest

Promouvoir les Hauts de l'Ouest

Signalétique privée touristique, géo-localisation, outils de promotion et de communication, évènementiels structurants pour le territoire

Favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance entre acteurs

Soutien à l'émergence d'actions collectives et à la création de réseaux d'acteurs, formations spécifiques aux métiers de l'artisanat touristique et aux métiers lontan

Valoriser la culture et le patrimoine

Démocratisation culturelle, création, diffusion et enseignement artistique, actions d'archivage, de mémoire, préservation du petit patrimoine bâti et non bâti traditionnel

AXE 3: Mafate, un territoire d'exception

Construire une gouvernance spécifique du cirque, associant les habitants Financer des réseaux d'eau brute

Développer des projets expérimentaux liés à la gestion durable des ressources Encourager des projets pilotes de relocalisation volontaire pour les bâtis en zone d'aléa «mouvement de terrain» élevé